



## Règlement Jeu Concours

### Article 1 : Société Organisatrice

La SASP Rugby Club Toulonnais (ci-après « la Société Organisatrice ») dont le siège social est situé 580, Vieux Chemin de Sainte-Musse 83 100 Toulon sous le n° 418716 007 00103, organise un concours dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat accessible sur <https://www.rctoulon.com>

Toute participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement par l'internaute, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et le cas échéant de l'attribution de tout gain.

### Article 2 : Conditions de participation

Le jeu aura lieu du Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 2021 au Vendredi 24 Décembre 2021. Il est ouvert à toute personne résidant en France Métropolitaine. Ne peuvent néanmoins participer les mandataires sociaux, employés et préposés de la société organisatrice et de toute société que celle-ci contrôle ou qui la contrôle, de même que les personnes ayant collaboré, à un titre quelconque, à l'organisation du jeu proposé par la société organisatrice.

Sont exclus de toute participation au concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- les personnes qui auront fraudé pour participer au concours en violation du présent règlement,
- les personnes qui n'auront pas justifié leur nom, prénom, domicile et état civil complet sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte. Les Participants s'engagent ainsi à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. A tout moment, les Participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées. Par conséquent, ils sont responsables de la modification de leur adresse et doivent, en cas de déménagement, communiquer leurs nouvelles coordonnées sur le Site.
- les personnes qui refusent les collectes, enregistrement et conservation des informations personnelles les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion du concours.





### **Article 3 : Durée du concours**

Le concours est organisé du Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 2021 au Vendredi 24 Décembre 2021 (de 10h à 23h59 – chaque jour). La Société Organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le présent concours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer au jeu concours, le participant doit compléter et valider toutes les étapes du jeu, il devra mentionner son prénom, nom, adresse email et valider. Le jeu est accessible de 10h à 23h59, depuis une URL proposée sur les différents supports de communication suivant du club : Site internet officiel du club (rctoulon.com), Page Facebook RCT, Compte Twitter RCTofficiel et Instagram @rctofficiel.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu lié aux caractéristiques même de l'Internet.

### **Article 5 : Exclusion**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un Participant en cas de constatation d'un comportement frauduleux. La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en leur possession. En cas de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de réintégration du Participant. La Société Organisatrice se réserve, le droit de ne pas attribuer de gain aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Une même personne ne peut disposer que d'un seul droit d'accès au jeu. En cas de participation multiple, notamment grâce à l'emploi de plusieurs adresses e-mail (ou grâce à l'utilisation de différentes identités ou tout autre moyen afin de s'enregistrer plusieurs fois), l'ensemble des bulletins de participations sera rejeté et considéré comme invalide.

### **Article 6 : Sélection des gagnants**

8 mini-jeux seront proposés. La détermination des gagnants dépend du jeu auquel le joueur





participe.

- Jackpot

Le gagnant est le joueur qui voit apparaître 3 signes RCT identiques sur son écran. Ainsi il remporte le lot mentionné.

- Roue de la fortune

Le joueur remporte le lot sur lequel la roue s'arrête.

- Memory

Les gagnants seront déterminés sur la base du plus grand nombre de réponses trouvées. Si un ou plusieurs participants devaient être ex-aequo, ils seront départagés sur base de la personne qui aura été la plus rapide.

- Pronostics jour de match

Les gagnants seront déterminés sur la base du score le plus proche du score du match de la semaine. Si un ou plusieurs participants devaient être ex-aequo, ils seront départagés sur base de la personne qui aura été la plus rapide.

- Puzzle

Le ou les gagnants seront déterminés sur la base du puzzle réussi le plus rapidement possible. Le chronomètre faisant foi.

- Mot mystère

Les gagnants seront déterminés sur la base du mot mystère découvert le plus rapidement possible. Le chronomètre faisant foi.

- Qui suis-je ?

Le ou les gagnants seront déterminés en ayant trouvé la bonne réponse (orthographe précis). Si un ou plusieurs participants devaient être ex-aequo, ils seront départagés sur base de la personne qui aura été la plus rapide.

- La différence

Le ou les gagnants seront déterminés en ayant trouvé la différence entre deux photos, le plus





rapidement possible.

### **Article 7 : Lot et valeur de la dotation**

Les lots RCT : 86 lots provenant du RCT Store, de la billetterie du RCT, dont 3 « expériences inside » et 4 lots provenant de Partenaires du Club :

#### **Lots RCT Store :**

- 1 sac de sport Nike – Valeur 34,99€
- 15 clés USB – Valeur unique de 6€
- 5 écharpes RCT – Valeur unique 15€
- 1 mini Fanion Kolbe – Valeur 7€
- 5 lots de tasse à café – Valeur unique 15€
- 2 codes livraison gratuite rctstore.com – Valeur unique 7€
- 9 Panamas RCT – Valeur unique 8€
- 1 affiche maillot historiques sport à l’affiche x RCT – Valeur 39,90€
- 1 maillot RCT Third – Valeur 89,99€
- 1 tablier de cuisine – Valeur de 24,90€
- 1 code promo de 30% sur rctstore.com
- 1 code promo de 15% sur rctstore.com
- 1 Couteau Ovalie x RCT – Valeur 24,90€
- 6 Autocollants RCT – Valeur unique 3€
- 1 casquette camouflage – Valeur 25€
- 1 Mug RCT – Valeur de 9,90€
- 1 Pack Bonnet + écharpe similicuir – Valeur de 39,80€
- 1 ballon supporter marinière – Valeur de 25€
- 1 t-shirt Kolbe Noir – Valeur 30€
- 1 maillot porté du Boxing Day 2020 dédié – Valeur 500€
- 1 veste de survêtement – Valeur 64,99€

#### **Lots billetterie RCT**

- 2 x 2 places pour le match RCT/Zebre – valeur unique 55€
- 2 x 2 places pour le match RCT/Zebre avec accès à la réception d’après-match - valeur unique 195€HT
- 2 x 2 places pour le match RCT/UBB – Valeur unique 65€
- 2 places pour la Fête du Rugby à Marseille – Valeur unique 45€





**Lots « Inside » :**

- 1 participation à la photo officielle de l'équipe
- 1 visite du campus
- 1 Pack Inside pour 2 personnes - Valeur unique 600€

**Lots de Partenaires du RCT**

- 1 calendrier de l'Avent « My Beers » - Valeur 60€
- 1 chèque de 30€ chez Eafit - Valeur 30€
- 1 nuit pour 2 personnes (petits déjeuners compris) à l'Hôtel Eautel – Valeur de 159€
- 1 plateau Burger (pour 2 personnes) au FoodCourt Le Cargo – Valeur de 25€
- 1 lot d'huiles de massage – Valeur de 45€
- 1 lot Toulon Elite Futsal – Valeur de 50€

Les lots RCT Store seront à retirer au RCT Store Mayol – Centre Commercial Mayol 83 000 Toulon sur présentation du mail de confirmation de gain et d'une pièce d'identité.

Pour les gagnants habitants hors agglomération toulonnaise, les lots RCT Store, Billetterie et partenaires (hors « expériences inside » ) leur seront expédiés.

Les gagnants disposeront d'un mois – pour les produits RCT Store, à compter du Jeudi 2 Décembre 2021 pour venir les récupérer.

Les équipes du RCT prendront contact avec vous pour l'organisation des lots « expériences inside »

Il ne pourra être obtenu aucune contrepartie en échange du lot attribué.

**Article 8: Sélection des gagnants**

Il est précisé que ne sont pris en charge par la Société Organisatrice que les éléments expressément inclus dans la description du gain ci-avant, tout autre frais étant laissé à la charge du gagnant.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer un gain par tout autre gain de valeur équivalente, dans ce cas les gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit autre que le gain nouvellement déterminé.

**Article 9 : Informations à caractère personnel**

Les informations personnelles concernant les Participants du présent concours font l'objet d'un traitement informatisé qui reprend les données renseignées sur le formulaire des participants. La





Société Organisatrice et ses partenaires sont seuls destinataires des informations nominatives.

Chaque participant dispose néanmoins d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ces droits peuvent s'exercer directement à l'adresse suivante : [contact@rctoulon.com](mailto:contact@rctoulon.com)

#### **Article 10 : Responsabilité**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de force majeure, d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des gains ne permettant pas au gagnant de profiter pleinement de son gain.

La Société Organisatrice n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des gains acheminés par voie postale.

#### **Article 11 : Modification du règlement**

La société Organisatrice se réserve la faculté de modifier, unilatéralement et sans préavis, le règlement du jeu. Le nouveau règlement remplacera alors le précédent et il prendra effet dès cet instant.

La société Organisatrice se réserve aussi la faculté de procéder à tout moment à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce chef.

La société Organisatrice pourra annuler une ou plusieurs journées s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

#### **Article 12 : Consultation du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute modification du présent règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout joueur sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le règlement peut être consulté instantanément sur le site concerné. Il est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant demande directement en appuyant sur l'icône prévu à cet effet dans le corps du règlement visible sur le site.

#### **Article 13: Disposition finale**





Toute contestation sur le concours sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice sans autre voie de recours. Celle-ci ne mènera aucune correspondance avec les participants, sous quelle forme que ce soit.

